



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 110393

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la décision annoncée par un commissaire européen de promouvoir un logo pour les cinquante ans des traités de Rome où figurerait la mention « together » soulignée de « since 1957 ». À l'heure où l'élargissement nous fait accueillir de nouveaux partenaires parfois francophones, il lui demande s'il ne paraît pas dommageable pour le rayonnement de notre langue que de telles initiatives unilatérales soient engagées sans également recourir à notre langue.

Texte de la réponse

À l'issue d'un concours de graphisme organisé par la Commission européenne et le Parlement européen dans les vingt-cinq États membres et pour lequel plusieurs centaines de propositions ont été présentées, un logo a été choisi afin d'unifier la communication visuelle lors de la commémoration des cinquante ans des traités de Rome la présentation de ce logo dans une seule langue a suscité des réactions de la part d'un certain nombre d'États membres. Ce ministère a, pour sa part, immédiatement demandé qu'il soit traduit dans les langues officielles de l'Union européenne, ce qui a été fait dans les jours qui ont suivi le choix de ce logo. Par ailleurs, ce ministère a demandé que ce logo soit utilisé conformément au régime linguistique des États dans lesquels les manifestations auront lieu, ce dont la Commission est convenue. Le Gouvernement se réserve, s'il l'estime opportun, d'utiliser la version française de ce logo. Il veillera, en tout état de cause, à ce que les règles du plurilinguisme soient respectées par l'ensemble des institutions européennes qui aurait recours à ce logo.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110393

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12031

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1536